

# Compte-rendu de réunion du conseil municipal du mercredi 16 octobre 2019

Présents : Guillaume Clément, David Barbaud, Christian Casier, Anne Dolin, Bernard Girault, Christian Hesdin, Nathalie Verger

Excusés : Monique Bertin, Paquita Fergeau, Auguste Barreira, Chevrier Raphaël, Jean-François Marteau qui donne pouvoir à David Barbaud

Secrétaire de séance : Marie-Pascale Russeil

## **ORDRE DU JOUR :**

### *1. Délibérations concernant la C.C.P.G. :*

- *Restitution de la maison de santé de Ménigoute.*
- *Prise de la compétence facultative relative aux infrastructures de charge*
- *Reclassement des compétences « eau » et « assainissement » au titre des compétences obligatoires*
- *Convention mise à disposition locaux à Familles Rurales*
- *Modification des statuts*

### *2. Délibération portant sur les conclusions de l'enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural de Lavausseau.*

### *3. Délibération acquisition maison 18 rue de la Mairie et terrains.*

### *4. Délibération mandatement avocat.*

### *5. Compte rendu des différentes commissions*

### *6. Questions diverses*

## **1. Délibérations CCPG :**

### Prise de la compétence facultative relative aux infrastructures de charges.

Etant donnée l'évolution à venir des énergies alternatives sur les véhicules thermiques actuels, il apparaît que :

- la compétence création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- ainsi que l'exploitation des achats d'électricité, de gaz ou d'hydrogène pour l'alimentation de ces véhicules, reviennent à la Communauté de Communes de Parthenay au titre de ses compétences facultatives.

Délibération approuvée.

### Reclassement des compétences « eau » et « assainissement » au titre des compétences obligatoires

Etant donné que la loi NOTRe prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient de reclasser les compétences « Eau et Assainissement des eaux usées », au sein des compétences obligatoires de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Une des conséquences : ce seront, en principe, uniquement les délégués communautaires qui pourront siéger aux réunions et non plus les délégués communaux.

Délibération approuvée.

### Restitution de la maison de santé de Ménigoute.

Considérant que plusieurs communes de la GGPG construisent, gèrent ou portent des projets de construction de maisons de santé ; il convient de procéder à la restitution de la compétence « construction et gestion de la maison de santé de Ménigoute » à la commune de Ménigoute.

Délibération approuvée.

### Modification des statuts.

Considérant qu'en application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, et de divers reclassements de compétences effectués ces derniers temps, il convient de procéder à une nouvelle rédaction des statuts de la CCPG.

Délibération approuvée.

## Convention mise à disposition locaux à Familles Rurales.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention avec la CCPG pour mise à disposition gratuite entre la commune de la Ferrière et Familles Rurales de la salle modulaire, de l'espace maternel, de la cour de l'école et des sanitaires pour la période du 2/09/2019 au 3/07/2020 ;

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des structures citées ci-dessus de l'école, et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **2. Délibération portant sur les conclusions de l'enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural de Lavausseau.**

Le chemin situé dans le centre du village de Lavausseau est en friche. Au printemps, la commune a consulté les riverains pour savoir lequel serait intéressé par l'acquisition de celui-ci. A l'issue de la consultation, une proposition écrite a été reçue de Mr. Jacky Vivier désirant acquérir un chemin (sans intérêt particulier pour la commune) pour l'euro symbolique avec frais d'acte partagé avec la commune (conditions validées conseil municipal du 20/03/2019).

Puis :

- 10/07/2019 délibération pour lancement procédure d'enquête publique
- 03/09/2019 arrêté du maire pour la désignation d'un commissaire enquêteur
- Du 20/09 au 04/10 enquête publique avec courriers reçus de l'ensemble des riverains renonçant à l'acquisition de ce chemin (sauf Mr. Vivier)

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve de procéder au bornage pour un coût de 768€TTC à la charge de la commune, de déclasser ce chemin et de procéder à la vente dudit chemin au profit de Mr. Vivier aux conditions ci-dessus.

## **3. Délibération acquisition maison 18 rue de la Mairie et terrains.**

Succession Beau/Felmann (maison + terrain près de l'école) soit 2862m<sup>2</sup>.

Suite à l'offre du conseil municipal du 20/02/2019 pour l'acquisition de ce bien, le 19/09/2019 l'avis favorable est reçu des Domaines pour acquisition par la Commune de l'ensemble terrains + maison pour la somme de 34 500€ contre 47 300€ estimé.

Il est proposé que Me Drouineau s'occupe de la procédure d'acquisition par acte administratif.

Délibération approuvée.

## **4. Délibération mandatement avocat.**

Jusqu'à présent la commune mettait à disposition 2 emplacements de taxi sur le bord de la RN.

Un arrêté est pris le 18/07/2019 pour abroger l'arrêté d'attribution de ces 2 emplacements à la SAS Harmonie Ambulances.

Le siège social d'Harmonie dépose une requête auprès du Tribunal Administratif pour contester cette abrogation.

L'assistance juridique conseille la commune de se faire représenter par un avocat (de la même façon que le plaignant) avec une prise en charge allant jusqu'à 1200€. Le cabinet de Me Drouineau est sollicité.

Délibération approuvée.

## **5. Compte rendu des différentes commissions :**

### Agence Postale communale :

Le 20/09, après remise des clés pour réception des travaux, Mme Clisson (La Poste) effectue un contrôle de routine (caisse + stock). Il s'avère que les chiffres réalisés et le montant de la caisse ne correspondent pas.

3 faits graves sont reprochés à Mme Jachimowski occupant le poste d'adjoint administratif de l'Agence Postale Suspension immédiate de Mme Jachimowski de son poste.

Remplacement par Mme Cécile Blanchard qui tient aussi l'agence postale de la Peyratte, avec des ouvertures de l'agence seulement le matin du lundi au vendredi dans un premier temps.

Pertes financières pour la commune, car elle est tenue de régler 4 mensualités en faveur de Mme Jachimowski, en plus de la rémunération du nouvel agent de remplacement.

Pour le moment, Mme Jachimowski continue de travailler au sein de l'école entre midi et 13h30.

### Bâtiments :

Suite à la préemption réalisée par la commune, l'acquisition du bâtiment Ogué, route de la Forêt (ancienne scierie) a été signée le lundi 14 octobre 2019.

Coût : 12 000€ + 1350€ frais notariés.

### Illuminations :

La pose se fera le mardi 05 Décembre.

Le devis du camion nacelle (New Loc) pour la pose et la dépose s'élève à 393.78 € HT

Dans le devis (Fillon), des rideaux à leds bleus avaient été demandés. Suite à une erreur de validation du commercial Mr. Huchet, nous aurons cette année un mélange d'ampoules bleues et blanches.

### Commerce :

Depuis un mois, l'entreprise Geoffroy a des difficultés à trouver des pièces de rechange pour réparer la hotte du labo.

### Voirie

Des devis sont demandés auprès de l'entreprise Signal TP79 pour une signalisation horizontale :

- bandes parking mairie + bande au stop de la rte de la Caboge et devant la bibliothèque : en résine pour plus de longévité.

- places PMR au cimetière et au stade : à la peinture

Le tout pour 1100€ht. Validé.

Sur la place de l'église et devant le cabinet vétérinaire, une étude à cette entreprise va être demandée pour réaménager le marquage de places de stationnement.

Le revêtement du trottoir devant le cabinet vétérinaire et la cave a été refait à neuf en point à temps automatique (PATA).

PATA réalisé sur la commune : 10 T. habituelles + 2 T.

L'entreprise MRy va surveiller dans les semaines à venir les fissures survenues sur la route de la Mitière et les cheminements doux, suite à la sécheresse de cet été. L'eau de cet automne va-t-elle aider les fissures en terrain argileux à se rétracter ?

Solutions proposées : mettre des pieux au bord du bitume pour contenir l'affaissement ou boucher avec du silicone ?

Les sorties de buses collectrices des eaux pluviales chez Mr Thierry Rinsant ont été maçonnées à 100 % par nos agents avec un mur en pierre pour consolider le côté.

Au milieu de l'avenue de Nantes, se trouvent l'« Impasse du casino » et l'« Impasse des Platanes ». Ces impasses sont des terrains privés et ne contiennent qu'1 adresse pour la première et 2 pour la seconde. Il convient de supprimer ces impasses et d'attribuer aux logements des numéros situés « Avenue de Nantes » et de modifier quelques numéros pour les riverains les plus proches. Des plaques numérotées neuves vont être distribuées et un courrier type de la mairie va être remis aux riverains concernés afin de le faire savoir à qui de droit.

### Espaces verts :

Au début de l'année 2019, la commune avait fait appel aux services de l'ADAPEI pour la taille des thuyas. Un nouveau devis est réalisé à hauteur de 2 907.96 € TTC pour une taille en fin d'année.

### Communication :

Bulletin municipal :

Devis réalisés :

Tabularasa (Parthenay) pour mise en page et création graphique : 598.40 TTC (32 pages) 673.20 € TTC (36 pages)

T.T.I. Services (Mazières en Gâtine) pour l'impression des bulletins en 450 exemplaires : 1 345.13 € TTC (32 pages tout en couleur)

Total : 1 943.53 € (32 pages)

#### Economie :

Ouverture depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 du cabinet vétérinaire au 1 Avenue de Poitiers.

#### SDIS

Le SDIS nous fait part de façon détaillée d'une synthèse mensuelle des différentes interventions sur notre commune. Le volume d'activité reste sensiblement le même d'une année sur l'autre.

#### Informatique :

La fin de Windows 7 est prévue janvier 2020.

Souscription d'une licence Windows 365 « Office E3 Cloud » avec un abonnement de 165.60 € HT / an (suivant marché lancé par la CCPG avec le distributeur agréé SCC)

#### Animation / Agenda

Défilé du 11 novembre :

Départ mairie de la Ferrière à 10 h. (prévoir café / gâteaux à la salle des fêtes)

11 h.30 à Saurais + repas.

Jeudi 17/10 à la salle des fêtes :

Projection du film Docu. réalisé par Maxence Lamoureux sur le survol en drone de la commune de la Ferrière et de Saint Martin du Fouilloux.

Vendredi 18/10 à la Mairie :

Vernissage de l'exposition de peintures de Julia Salvat.

#### **6. Questions diverses :**

J-Y Revault prévoit la fin du récit sur l'histoire de Lisette fin de l'année.

Fin de séance à 23h

Prochain Conseil Municipal prévu le **13 Novembre à 20h.30** (car le 20/11 Congrès des Maires)